

**TRAVAUX NEUFS, REPARATION ET MAINTENANCE DES TOITURES**  
**TUILES ET CHARPENTE BOIS**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner un prestataire pour les travaux neufs, rénovation et entretien des toitures tuiles et charpente bois.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission MAPA, réunie en date du 19/01/2026, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable à la proposition d'attribution du marché à l'entreprise STMS BATIMENT pour un montant annuel maximum de 350 000€ HT.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter le marché de travaux avec l'entreprise retenue ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter l'accord-cadre à bons de commande avec la société STMS BATIMENT – 13420 GEMENOS

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget

- SE PRONONCE comme suit

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – MELCHIONNE  
DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX - LONG

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRÉTAIRE  
AUDREY VILLE

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL